



Commune de VÉNÉJAN

Liberté • Égalité • Fraternité  
République Française

Envoyé en préfecture le 17/07/2023  
Reçu en préfecture le 17/07/2023  
Publié le  
ID : 030-213003429-20230710-DELIB2023050-DE

2023/050

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2023

Présents : Yves Blanc, Félix Bouyer, Bénédicte Chauvet, Catherine Dalibert, Gérard Estelle, Sylvie Etroit, Christine Fabrègues, Beatrice Loison, Thierry Loison, Bernard Pépin, Florian Poudevigne, Carole Vialle arrivée à 18h33, Camille Caubert arrivée à 18h35, Elora Chiousse arrivée à 18h40 après le point n°1

Absents avec procuration : Alain Clerc à Thierry Loison

Secrétaire de Séance : Catherine Dalibert

**Objet : MODIFICATION D'UN TRACE D'UNE VOIE COMMUNALE ; CHEMIN DU CHÂTEAU**

Thierry Loison, Rapporteur, explique :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du SIIG, de délibérer en nommant la voie « **CHEMIN DU CHÂTEAU**,

Cette délibération est absolument nécessaire afin d'officialiser cette voie ainsi que les adresses concernées dans la Base Adresse Nationale (BAN) pour diffusion aux organismes utilisateurs de l'adresse (services de secours, de sécurité, de livraison, ...).

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de la voie communale reliant le chemin de la Montée du plateau au Chemin du Ravin Darbousset.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- **D'ADOPTER** la dénomination : Chemin DU CHÂTEAU ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Gendarmerie et services de Secours, SIIG.

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

**VÉNÉJAN, le 10 juillet 2023**

**Le Maire : M. Gérard ESTELLE**

